



Congrès

Ordre du jour

Centre des congrès de Niagara Falls

6815, avenue Stanley

Niagara Falls, ON L2G 3Y9

Lundi 2 juin 2025 – Jour d’inscription

14 h 30 à 16 h 30 **Promenade de santé, départ du Centre des congrès de Niagara Falls – Hall de réception**

Apportez vos chaussures de marche et joignez-vous à la présidente Linda Silas et au Conseil exécutif national – plaisir garanti!

16 h 30 à 19 h **Inscription, Centre des congrès de Niagara Falls – Hall de réception**

19 h à 22 h **Réception de bienvenue, Centre des congrès de Niagara Falls – Salle d’exposition C**

Bar payant

Organisé par l’AIO



Mardi 3 juin 2025 – Jour de formation 1

5 h	Cérémonie du lever du soleil (heure et lieu à confirmer)
7 h à 8 h 30	Inscription Remarque : Si vous êtes déjà inscrit(e), veuillez vous rendre à la salle d'exposition du Centre des congrès de Niagara Falls pour une séance plénière.
8 h 30 à 10 h 15	Accueil autochtone Panel sur la santé autochtone – Au-delà de l'équité : Prendre des mesures pour lutter contre le racisme spécifique aux autochtones dans les soins infirmiers
10 h 15 à 10 h 45	Pause réseautage – Foyer du Centre des congrès
10 h 45 à 11 h 30	Travailler à présenter des excuses au nom des infirmières du Canada
11 h 30 à 13 h	Temps libre pour le dîner
13 h à 14 h 30	Ateliers
14 h 30 à 15 h	Pause réseautage – Foyer du Centre des congrès et espace d'accueil au 2 ^e étage
15 h à 16 h 30	Ateliers (suite)
16 h 30	Levée des sessions d'ateliers
18 h	Soirée de plaisir (pré-inscription nécessaire)

Ateliers – Jour 1	Salles
Atelier no 1 : L'autre plancher humide : le bien-être professionnel au niveau psychologique et émotionnel pour les professions dispensant de l'aide et des soins	Salle d'exposition A/B
Atelier no 2 : Retraite – Le prochain chapitre : un guide pratique	Amphithéâtre Fallsview
Atelier no 3 : Yoga et résolution des conflits	Salle d'exposition C
Atelier no 4 : Adopter l'inclusion professionnelle : favoriser la diversité et l'équité dans les soins de santé	Salle de bal A
Atelier no 5 : Ratios infirmières-patients : équilibrer les soins pour de meilleurs résultats	Salle de bal D
Atelier no 6 : La tournée des déterminants sociaux de la santé	Visite en autobus
Atelier no 7 : Changement climatique et santé : implications pour la pratique des soins infirmiers et la prestation des soins de santé	201 - 202
Atelier no 8 : Faire entendre votre message dans le monde politique	207 - 208
Atelier no 9 : L'intelligence émotionnelle dans les soins de santé	Salle de bal C
Atelier no 10 : Comprendre l'expérience des travailleurs migrants : une perspective en soins de santé	Salle de bal B
Atelier no 11 : Vérité et réconciliation : l'exercice des couvertures	Le salon



Congrès

Mercredi 4 juin 2025 – Jour de formation 2

7 h à 8 h 30	Inscription Remarque : Si vous êtes déjà inscrit(e), veuillez vous rendre à la salle d'exposition du Centre des congrès de Niagara Falls pour une séance plénière.
8 h 30 à 9 h 15	Conférencière de séance plénière – D^{re} Zayna Khayat
9 h 15 à 10 h	Pause réseautage – Foyer du Centre des congrès
10 h à 11 h 30	Panel sur l'intelligence artificielle – La santé par l'IA : Aujourd'hui et demain
11 h 30 à 13 h	Temps libre pour le dîner
13 h à 14 h 30	Ateliers
14 h 30 à 15 h	Pause réseautage – Foyer du Centre des congrès et espace d'accueil au 2 ^e étage
15 h à 16 h 30	Ateliers (suite)
16 h 30	Levée des sessions d'ateliers

Soirée libre

Ateliers – Jour 2	Salles
Atelier no 1 : L'autre plancher humide : le bien-être professionnel au niveau psychologique et émotionnel pour les professions dispensant de l'aide et des soins	Salle de bal D
Atelier no 2 : Retraite – Le prochain chapitre : un guide pratique	Amphithéâtre Fallsview
Atelier no 3 : Yoga et résolution des conflits	Salle d'exposition C
Atelier no 4 : Adopter l'inclusion professionnelle : favoriser la diversité et l'équité dans les soins de santé	Salle de bal A
Atelier no 5 : Ratios infirmières-patients : équilibrer les soins pour de meilleurs résultats	Salle d'exposition A/B
Atelier no 6 : La tournée des déterminants sociaux de la santé	Visite en autobus
Atelier no 7 : Changement climatique et santé : implications pour la pratique des soins infirmiers et la prestation des soins de santé	201 - 202
Atelier no 8 : Faire entendre votre message dans le monde politique	207 - 208
Atelier no 9 : L'intelligence émotionnelle dans les soins de santé	Salle de bal C
Atelier no 10 : Comprendre l'expérience des travailleurs migrants : une perspective en soins de santé	Salle de bal B
Atelier no 11 : Vérité et réconciliation : l'exercice des couvertures	Le salon





Congrès

Jeudi 5 juin 2025 – Jour de travail 1

7 h à 8 h 30 **Inscription**

Remarque : Si vous êtes déjà inscrit(e), veuillez vous rendre à la salle d'exposition du Centre des congrès de Niagara Falls pour une séance plénière.

8 h 30 à 9 h 30 **Ouverture**

- Ô Canada
- Annonces
- Mot de bienvenue de la province hôte – Erin Ariss, présidente, Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Points à l'ordre du jour

- Appel nominal
- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation des règles et privilèges
- Rapport de vérification des pouvoirs et nomination des scrutateurs
- Introduction : Conseil exécutif national de la FCSII, personnel et invités

9 h 30 à 10 h 15

Allocution de la présidente – Linda Silas, présidente de la FCSII

10 h 15 à 10 h 45

Pause réseautage

10 h 45 à 11 h 45

Discussion ouverte avec le CEN de la FCSII

11 h 45 à 13 h

Temps libre pour le dîner

12 h

Échéance pour la soumission de résolutions d'urgence

13 h à 13 h 15

Hommage à Kathleen Connors

13 h 15 à 13 h 30

Salutations internationales

13 h 30 à 14 h

Rapport de la secrétaire-trésorière – Angela Preocanin, secrétaire-trésorière

14 h à 15 h

Rapport du Comité de la constitution

- Tracy Zambory, présidente du Comité de la constitution

15 h à 15 h 30

Pause réseautage

15 h 30 à 16 h 30

Présentation des prix Bread & Roses 2024 et 2025

16 h 30

Levée de la séance

18 h à 18 h 30

Réception au bar payant, salle d'exposition C du Centre des congrès de Niagara Falls

18 h 30 à minuit

Banquet de la FCSII, salle d'exposition C du Centre des congrès de Niagara Falls





Congrès

Vendredi 6 juin 2025 – Jour de travail 2

8 h à 8 h 30 **Inscription**

Remarque : Si vous êtes déjà inscrit(e), veuillez vous rendre à la salle d'exposition du Centre des congrès de Niagara Falls pour une séance plénière.

8 h 30 à 8 h 45 **Ouverture**

- Annonces

8 h 45 à 9 h 30 Signature de l'engagement

9 h 30 à 9 h 45 Chanteuses de gorge

9 h 45 à 10 h Rapport du Comité des candidatures

- Janet Hazelton, présidente du Comité des candidatures

10 h à 11 h Rapport du Comité des résolutions

- Janet Hazelton, présidente du Comité des résolutions

11 h – 11 h 30 Pause réseautage et préparation pour le rallye

11 h 30 – 13 h Rallye avec dîner fourni

13 h à 14 h 30 Résolutions (suite)

14 h 30 – 15 h **Conférencière – Geneviève Côté**

15 h à 15 h 30 Résolutions (suite)

15 h 30 – 16 h Affaires nouvelles

- Mot de la fin de la présidente

16 h Levée de la séance

Merci!

Panel sur la santé autochtone – Au-delà de l'équité : Prendre des mesures pour lutter contre le racisme spécifique aux autochtones dans les soins infirmiers



D^r Alika Lafontaine

Le D^r Alika Lafontaine est un médecin primé, innovateur social et le premier médecin autochtone inscrit par le *Medical Post* comme l'un des 50 médecins les plus puissants du Canada. Se basant sur une ascendance autochtone mixte de Métis, Oji-Cri et des insulaires du Pacifique, le D^r Lafontaine est à l'épicentre de la transformation des soins de santé depuis plus de 20 ans. Il est récipiendaire du prix *Top 40 Under 40* du Canada, du prix Meilleur innovateur en soins de santé de Maclean's pour 2023 et est le plus jeune récipiendaire d'un prix Indspire.

En 2022, le D^r Lafontaine est devenu le premier médecin autochtone et le plus jeune médecin à diriger l'Association médicale canadienne en 154 ans d'histoire. Cette année-là, l'Association médicale canadienne a joué un rôle clé dans la défense des intérêts en obtenant le plus important investissement nominal fédéral pour les soins de santé depuis 2004, réalisant des progrès considérables dans la reconnaissance des titres de compétence des médecins et renouvelant ses engagements à l'égard de la collaboration nationale dans la gestion des données sur la santé et des ressources humaines en santé. Le D^r Lafontaine a également dirigé le processus de réconciliation interne pour l'Association médicale canadienne, s'excusant pour son rôle et le rôle de la profession médicale, dans les préjudices passés et continus causés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis dans le système de santé.

Le D^r Lafontaine continue d'écrire et de parler sur la politique des soins de santé, la mise en œuvre et la mise à l'échelle de l'équité, la refonte des systèmes de santé et le plaidoyer efficace. Il continue également de pratiquer l'anesthésiologie dans le nord de l'Alberta et d'appuyer l'AMC dans son plan de réconciliation avec les peuples autochtones en tant que conseiller autochtone fondateur en résidence.



Dawn GooGoo est une femme micmaque, infirmière autorisée, épouse, mère, sœur et amie. Sa communauté est la [Première Nation We'koqma'q](#), une petite communauté micmaque à U'nama'kik (Cap-Breton). Dawn est aussi une vétérane qui a servi dans les Forces armées canadiennes pendant 14 ans en tant que technicienne médicale. Elle a obtenu son diplôme en soins infirmiers de l'Université St Francis Xavier en 2014. Elle a toujours eu une passion à aider les autres à réussir et a encadré de nombreux étudiant(e)s dans le programme de soins infirmiers. Tout au long de sa carrière, elle s'est rendu compte du besoin d'accroître les connaissances sur les cultures autochtones dans les professions de la santé et leurs établissements, ainsi que le grand besoin d'un plus grand nombre d'infirmières et d'infirmiers autochtones. Elle a terminé sa maîtrise en soins infirmiers et travaille maintenant à soutenir le Bureau des soins infirmiers L'Nu nouvellement créé. Le Bureau des soins infirmiers L'nu s'efforce d'accroître le nombre d'infirmières et d'infirmiers micmacs et autochtones à Mi'kma'ki en préconisant l'élimination des obstacles à la formation en soins infirmiers et en appuyant l'inclusion des connaissances, des valeurs et des enseignements traditionnels micmacs aux pratiques infirmières modernes. Cet effort vise à améliorer les services de soins de santé et les résultats pour les Micmacs et les peuples autochtones de la Nouvelle-Écosse.

Congrès



Kerri Nuku est une directrice de services infirmiers aborigène qui se spécialise dans les whakapapas des Ngāti Kahungunu et des Nai Tai iwi (tribus).

Kerri est infirmière autorisée et sage-femme et a travaillé en soins infirmiers primaires, communautaires et hospitaliers. Tout au long de sa vie et de sa carrière, Kerri représente et défend les droits et les aspirations des infirmières, des infirmiers et des professionnels de la santé māoris et aborigènes à travers Aotearoa (Nouvelle-Zélande) et sur la scène mondiale. Elle développe et entretient des relations entre les réseaux aborigènes et est une stratège, une penseuse et une défenseuse qualifiée des droits de la personne, des aborigènes, des femmes et des travailleuses et travailleurs.

Kerri est actuellement la Kaiwhakahaere à la Tōpūtanga Tapuhi Kaitiaki o Aotearoa – New Zealand Nurses Organisation. Elle est également membre du Conseil international des infirmières, du Comité de l'audit et des risques, coprésidente du Conseil de partenariat Iwi Maori pour Te Aka Whai Ora et membre honoraire de Tōpūtanga Tapuhi Kaitiaki o Aotearoa (NZNO).

Les réalisations nationales et internationales de Kerri l'ont amenée à présenter des interventions à l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies aux Nations Unies à New York, protégeant les libertés et les droits des peuples aborigènes. Kerri est récipiendaire du prestigieux prix international des droits de l'homme et des soins infirmiers (International Human Rights and Nursing Award) de l'Université d'Exeter, au Royaume-Uni, et est reconnue comme l'une des 100 leaders māoris.



Candi DeSousa est une Lheidli T'enneh, avec des racines ancestrales dans les terres situées à la jonction des rivières Nechako et Fraser, dans ce qui est maintenant connu sous le nom colonial de Prince George. Elle est profondément reconnaissante envers ses ancêtres, dont la gestion des terres continue de soutenir son peuple aujourd'hui.

Candi est diplômée de l'University College of the Cariboo, aujourd'hui la Thompson Rivers University, et est infirmière depuis plus de 20 ans. Son parcours a commencé dans une communauté rurale isolée, la menant aux services d'urgence au rythme effréné de Kamloops et Kelowna avant de la ramener chez elle dans un petit service rural d'urgence près de Snpink'tn (Penticton).

Aujourd'hui, Candi DeSousa représente les infirmières et infirmiers de la région Okanagan Similkameen, en Colombie-Britannique. Le plaidoyer est au cœur de son travail, et elle est animée par un profond engagement envers les droits de la personne et la justice sociale. Elle est impliquée au sein du SIICB depuis 2005 et croit fermement que les syndicats infirmiers sont une force formidable pour tout palier de gouvernement.

Candi croit en une nouvelle voie vers l'avant pour les peuples autochtones dans le domaine des soins de santé – une voie où la médecine traditionnelle et les cérémonies sont accueillies parallèlement au système colonial existant, garantissant que les peuples autochtones reçoivent des soins exempts de racisme systémique.

Panel sur l'intelligence artificielle – La santé par l'IA : Aujourd'hui et demain



La **D^{re} Zayna Khayat** est une futuriste de la santé appliquée. Elle est professeure adjointe au sein du volet Stratégie du secteur de la santé à la Rotman School of Management de l'Université de Toronto. Zayna est la futuriste en santé à l'interne au sein du cabinet soins de santé de Deloitte Canada, et elle conseille diverses entreprises de technologie de la santé. Zayna a précédemment dirigé l'équipe Futures avec l'entreprise nationale en soins de santé à domicile et vieillissement social, SE Health, en tant que stratège du futur. La D^{re} Khayat était auparavant responsable de l'innovation dans le système de santé au MaRS Discovery District, un centre d'innovation en santé à Toronto.

En 2017, elle a été détachée au Centre d'innovation de Reshape au centre médical de l'Université Radboud aux Pays-Bas. Zayna a obtenu son doctorat en recherche sur le diabète de l'Université de Toronto (2001), suivi d'une carrière en conseil stratégique, notamment en tant que directrice dans la pratique des soins de santé du Boston Consulting Group. Elle habite actuellement à Toronto avec son mari et ses trois enfants et maîtrise le français et l'arabe (et un peu le néerlandais!).



D^r Muhammad Mamdani est vice-président, Science des données et analyse avancée (Data Science and Advanced Analytics) à Unity Health Toronto et directeur du Centre de recherche et d'enseignement en intelligence artificielle de la Faculté de médecine Temerty de l'Université de Toronto (T-CAIREM). L'équipe du D^r Mamdani relie les analyses avancées, y compris l'apprentissage automatique à la prise de décisions cliniques et la gestion de prise de décisions pour améliorer les résultats pour les patients et l'efficacité hospitalière.

En 2024, l'équipe du D^r Mamdani a reçu le prix national Solvatum Health Care Innovation Team Award décerné par le Collège canadien des leaders en santé. Auparavant, le D^r Mamdani a été nommé parmi les *Top 40 Under 40* du Canada. Il a publié plus de 500 études dans des revues médicales révisées par des pairs.

Le D^r Mamdani a obtenu un doctorat en pharmacie de l'Université du Michigan (Ann Arbor) et a obtenu une bourse de recherche en pharmacoéconomie et recherche sur les résultats au Detroit Medical Center. Parallèlement à sa bourse de recherche, le D^r Mamdani a obtenu une maîtrise ès arts en économie de la Wayne State University avec une concentration en théorie économétrique. Il a ensuite obtenu une maîtrise en santé publique de l'Université Harvard avec une concentration en méthodes quantitatives.

Congrès



Christopher Nielsen est directeur de l'éducation à National Nurses United, le syndicat d'infirmières et infirmiers autorisé(e)s le plus important et celui connaissant la croissance la plus rapide aux États-Unis. Il aide également à coordonner la réponse stratégique de NNU face à l'intelligence artificielle, aux plateformes de travail à la demande et aux autres technologies axées sur les données par le biais de la recherche et de l'éducation, de la négociation collective et des politiques publiques. Au cours de la dernière décennie, Chris a dirigé l'élaboration de programmes novateurs d'éducation des membres et du public pour appuyer les efforts des infirmières et infirmiers syndiqué(e)s visant à renforcer le pouvoir et à faire progresser leur lutte pour la démocratie en milieu de travail, les soins de santé universels et la justice sociale.



Tracie Risling, inf., Ph. D., est doyenne adjointe à l'innovation à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Calgary, présidente élue de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et présidente sortante de Canadian Nursing Informatics Association. Avec une expérience de pratique en soins infirmiers pédiatriques et en santé publique, la D^{re} Risling dirige actuellement un programme de recherche en informatique de la santé, notamment une étude sur l'intelligence artificielle, les médias sociaux et la désinformation, la co-conception et l'utilisation de la messagerie texte pour le soutien au mieux-être. Elle défend avec passion l'engagement accru des infirmières et infirmiers dans le développement, l'utilisation et l'évaluation de solutions de santé numériques, ce qui se reflète dans son travail au sein du programme de doctorat en sciences infirmières de l'Université de Calgary.

Conférenciers :



Geneviève Côté

Née à Montréal, Geneviève se passionne pour les voix et les sons depuis sa naissance, s'inspirant de Looney Tunes, Bart Simpson, ses idoles, Céline Dion, Madonna et bien d'autres. Elle a été immédiatement conquise et inspirée par l'acteur humoriste et bruiteur Michael Winslow (*Police Academy*). Elle a commencé à imiter tous les sons du monde, du grincement d'une porte à une bouteille de nettoyant pour vitres, en passant par les effets sonores de son jeu vidéo Atari préféré.

Finaliste de la saison 2 de Canada's Got Talent et ayant obtenu la sonnerie en or (Golden Buzzer) de Howie Mandel, Geneviève Côté est plus qu'une faiseuse de bruit – elle est un phénomène!

Son « Golden Buzzer » canadien, devenu viral dans le monde entier, a généré plus d'un million de vues en quelques jours seulement, et compte maintenant des milliards de vues à travers la planète sur diverses plateformes. Cela l'a amenée à participer à France's Got Talent (Europe) où elle a reçu un deuxième « Golden Buzzer » de la part de l'animatrice vedette Karine Le Marchand.



Congrès

Déclaration sur le harcèlement

La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers (FCSII) s'efforce de créer un climat de travail et d'apprentissage donnant d'égales chances à toutes les personnes. Ce climat doit être fondé sur le respect mutuel.

La FCSII ne toléra ni n'excusera aucun comportement qui risque de porter atteinte à la dignité, à l'amour propre ou à la sécurité d'une personne ou de créer un climat intimidant, hostile ou offensant. Le harcèlement sexuel, racial ou autre contribue à la création d'un milieu hostile et ne sera pas toléré.

Les plaintes relatives aux harcèlements portés au cours des activités organisés par la FCSII seront prises au sérieux et feront immédiatement l'objet d'une enquête. Les sanctions imposées aux personnes reconnues fautives peuvent comprendre l'expulsion. Une enquête sur chaque incident sera effectuée de façon prompte et confidentielle et avec toute la délicatesse voulue pour la situation du plaignant ou de la plaignante.

Si vous estimez qu'il y a harcèlement à votre égard, **agissez sur-le-champ** de la façon suivante :

- Dans la mesure du possible, faites clairement comprendre que le comportement adopté à votre égard vous déplaît. Vous pouvez le faire personnellement, soit verbalement ou par écrit, ou vous pouvez demander l'aide d'une tierce personne;
- Précisez que si le comportement en question persiste, vous prendrez d'autres mesures;
- Si le comportement importun persiste, adressez-vous à la représentante désignée. Elle enquêtera la situation à l'instant.

Vous pouvez avoir recours à l'aide de la représentante chargée des cas d'harcèlement dès le premier incident si vous ne vous sentez pas disposé à vous adresser à la personne qui vous harcèle à cause des effets que la situation a ou aura sur vous.

Vous pouvez communiquer avec les représentantes désignées par l'entremise du bureau de la conférence entre 8 h 00 à 17 h 00.



Congrès

Règlements parlementaires

Connaissez-vous les règlements?

Lorsque vous présidez des réunions d'affaires telles que le congrès biennal de la FCSII, suivez les règlements *Robert's Rules of Order*.

Voici une introduction à ces règlements. Cet article est un extrait du « Précis de procédure parlementaire basé sur la nouvelle version du *Robert's Rules of Order* » et de la section « Rôles et les responsabilités de la présidence », tirée du *Board of Directors' and Committees' Orientation Manual* (Manuel d'orientation à l'intention du Conseil des directeurs et des comités) du Syndicat des infirmières et des infirmiers de la Saskatchewan.

Une assemblée utilise généralement cinq étapes pour la conduite des débats : (1) une motion est faite, (2) une motion est appuyée, (3) la présidence appelle la question en la posant à l'assemblée, (4) l'assemblée débat la motion, et (5) on passe au vote.

1. Faire une motion

Une proposition demandant à l'assemblée de prendre une certaine action ou de se prononcer s'appelle une motion. Après avoir obtenu le micro, un membre introduit verbalement une motion en disant : « Je propose que... », ou cette personne propose l'adoption d'une résolution écrite.

2. Appuyer d'une motion

Ensuite, un autre membre qui appuie la motion dit : « J'appuie cette motion. » En demandant un appuieur, on évite de perdre du temps s'il s'agit du point de vue d'un seul membre. Si personne n'appuie la motion, la question est abandonnée.

3. La présidence pose la question

Une fois la motion appuyée et considérée comme étant en bonne et due forme, la présidence pose la question à l'assemblée, apportant des précisions, s'il y a lieu. Ayant été énoncée à nouveau par la présidence, la motion est en suspens. Ceci signifie qu'elle est devant l'assemblée pour fin de considération et d'action. (Jusqu'au moment où une motion est en suspens, tous les membres peuvent suggérer des modifications, ou le proposeur peut modifier ou retirer la motion.) Une fois que la présidence a posé la question, l'assemblée commence à débattre la proposition.





Congrès

4. Le débat

La plus récente question posée par la présidence est celle dont on doit traiter en premier. Le débat (qui est la discussion sur la proposition) est limité à la question en suspens immédiate et, habituellement, chaque membre a droit de parole seulement deux fois durant un débat.

Avant de débattre ou de faire une motion, un membre doit obtenir le droit de parole. Lorsque l'intervenant précédent donne le plancher (habituellement en reprenant son siège), le membre désirant prendre la parole se lève pour s'adresser à la présidence. Ce nouvel intervenant est « reconnu » par la présidence qui lui donne le droit de parole ou le déclare « irrecevable » en faveur d'un autre intervenant. Dans plusieurs cas, la première personne à se lever se voit accorder le droit de parole. Un membre qui tente de « prendre la parole » pour une deuxième fois sur la même question est irrecevable lorsqu'un autre membre désire prendre la parole pour la première fois sur la question.

a) Modifier une motion

Une modification est apportée lorsqu'un membre est d'accord avec une partie substantielle de la motion, mais désire y apporter un changement. Une modification doit être étroitement reliée au sujet de la motion, bien qu'elle puisse être incompatible. Elle doit être énoncée clairement et dire à quelle partie de la motion elle s'applique. Une modification qui n'est pas pertinente à la motion principale est irrecevable.

Pour modifier une motion, un membre doit chercher à être reconnu par la présidence. Une fois reconnu, elle ou il déclare : « Je propose de modifier la motion en... ». Si un autre membre appuie la modification, la présidence demandera s'il y a des commentaires sur la modification.

b) Modifier la modification

Une modification peut être changée tout comme une motion peut être modifiée. La modification à la modification doit être pertinente à la motion et à la modification. La présidence peut quelquefois demander au proposeur et à l'appuyeur de la motion s'ils sont prêts à accepter la modification comme faisant partie de la motion originale. Si ces personnes sont d'accord et qu'aucun autre membre ne s'y objecte, ceci peut être fait pour sauver du temps et des efforts. La présidence doit suivre toutes les étapes jusqu'à ce que la motion principale fasse l'objet d'un vote. Aucune modification ne peut pas être apportée à la modification d'une modification. Si on arrive à ce point-là, il est préférable de faire une motion de remplacement. Le vote s'effectue en ordre renversé, c'est-à-dire, premièrement sur la modification à la modification, ensuite sur la modification, et finalement sur la motion telle que modifiée.

c) Motion de remplacement

Une motion de remplacement sert à apporter les dernières précisions. Elle peut être faite et acceptée par la présidence. Les modifications ou les motions de remplacement ne peuvent pas être acceptées si elles ne sont pas pertinentes à la motion initiale.

d) Déposer une motion

Si l'effectif n'est pas en mesure de tirer une conclusion, ou s'il est nécessaire d'étudier la question plus en profondeur, un membre fait une motion de « déposer la motion ». La personne qui a fait la motion ne peut pas le faire lorsqu'elle parle sur le sujet ou si elle a parlé sur la motion plus tôt et qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent encore parler. Ce genre de motion nécessite un appuyeur et, une fois appuyée, elle ne peut pas être débattue ou modifiée. Elle doit être immédiatement mise au vote. Si la majorité vote en faveur, la motion est déposée. « Le dépôt d'une motion » ne comporte pas de limite de temps. Une motion de déposer jusqu'à la prochaine réunion est une motion de reporter le sujet, et elle peut être débattue. Si un membre veut reporter une motion pour une période indéfinie ou si un membre désire remettre la question dans les mains d'un comité, la motion devrait être énoncée comme suit : « Je propose que la question soit renvoyée au Comité de l'éducation ».

e) Question de renseignement

Les membres sont quelquefois confus quant au sujet discuté. Ils ont peut-être besoin de renseignements de la présidence ou de la personne au micro concernant la signification de la motion ou de ses effets. Dans ce cas, ils peuvent faire une demande à la présidence. Les membres n'ont pas à attendre d'être reconnus par la présidence, ils peuvent interrompre en disant « Je me lève sur une question de renseignement ». La présidence doit reconnaître le membre en disant « Posez votre question ». La présidence tente ensuite de répondre à la question ou, si le membre désire des renseignements d'une autre personne, la présidence demandera à la personne ayant le plancher de céder le micro afin d'obtenir les renseignements. La personne détenant le micro ne peut pas être forcée à le céder, mais si elle le fait, la personne posant la question doit adresser la question de renseignement par l'entremise de la présidence, et la réponse doit aussi s'adresser à la présidence. Si la présidence décide que la question ne requiert pas une réponse immédiate, la réponse peut être fournie après que la personne au micro ait terminé.

5. Le vote

Une fois le débat terminé, la présidence demande encore une fois « Êtes-vous prêts pour la question? ». Si personne ne se rend au micro, la présidence répète la motion et passe au vote.



Congrès

Ceci s'effectue habituellement par un vote à mains levées. Si le résultat n'est pas clair, la présidence demandera peut-être un vote par assis et levé.

Pour être adoptée, une motion doit recevoir soit une majorité des voix (plus de la moitié des votes) ou les deux tiers des membres présents et votant sur cette motion. Conséquemment, si x nombre de membres sont inscrits pour la journée et certains membres quittent, le vote est déterminé par la majorité ou les deux tiers (selon l'exigence) des membres votants encore présents.

NOTE : Toutes les motions, discussions et débats sur les motions doivent être dirigés à la présidence. Les membres n'ont pas le droit de débattre les questions entre eux.

Le QUORUM est le nombre de membres inscrits qui ont droit de vote et qui doivent être présents pour avoir légalement le droit de transiger en ce qui a trait aux affaires de la réunion.

Selon la section 7.11 des règlements de la FCSII, le quorum pour une assemblée générale du syndicat consiste en la majorité des membres inscrits présent chaque jour de l'assemblée.

Conséquemment, si 300 membres sont inscrits à une journée quelconque, le quorum sera 151 membres. Si au moins 151 membres sont présents, les affaires de l'assemblée, y compris le vote sur des résolutions, peuvent se poursuivre.

NOTE : Quorum et le nombre de votes requis pour adopter une motion sont deux choses distinctes.

Par exemple, x nombre de membres sont inscrits une certaine journée. La majorité de ces derniers constitue un quorum pour poursuivre les affaires de la journée. De ce quorum, une majorité des deux tiers des membres présents et ayant droit de vote déterminera si une motion est adoptée ou défaite.

6. Le rôle de l'assesseur-conseil

L'assesseur-conseil est une conseillère ou un conseiller dont le rôle est purement d'être un guide et une personne-ressource pour la présidence et l'assemblée.

Les fonctions incluent : répondre aux demandes d'éclaircissements des règles soumises par la présidence ou l'assemblée; d'attirer discrètement l'attention de la présidence lorsqu'une erreur se glisse dans les règles; et d'agir à titre de spécialistes des règles afin d'aider à faciliter les affaires de l'assemblée.

Règles et privilèges

1. Seules les déléguées ayant le droit de vote et les membres du Conseil exécutif national ont le droit de voter. Chaque organisation membre peut exprimer tous ses votes à condition qu'au moins un(e) (1) délégué(e) ayant droit de vote soit présent(e) au congrès.
2. Les intervenants doivent utiliser les microphones lorsqu'ils s'adressent à la présidente.
3. Les intervenants doivent attendre la reconnaissance de la présidente avant de s'adresser à l'assemblée.
4. Les intervenants qui s'adressent à la présidente doivent indiquer leur nom et le syndicat dont ils sont membres.
5. Les membres d'une organisation membre qui ne sont pas des délégués ayant le droit de vote peuvent participer à un congrès de la Fédération au nom de leur organisation respective et peuvent traiter des affaires de la Fédération, mais ils ne peuvent pas présenter de proposition ni voter.
6. Le personnel d'une organisation membre peut participer à la discrétion de l'organisation membre et peut s'exprimer s'il obtient le consentement deux tiers (2/3) des délégués ayant le droit de vote.
7. Les motions, modifications et résolutions d'urgence doivent être présentées par écrit à la présidente.
8. Le débat de toute motion à ce congrès sera limité à une (1) intervention par personne par question, à moins qu'une permission spéciale soit accordée par l'assemblée. Aucune personne ne peut s'exprimer une deuxième fois sur une même question, dans la mesure où une autre personne qui n'est pas intervenue dans cette question désire s'exprimer.
9. Chaque intervention doit être limitée à trois minutes.
10. Une fois que le vote a commencé sur une motion, personne ne peut entrer dans la salle de réunion ni la quitter.
11. Les règles du congrès peuvent être suspendues par un vote des deux tiers (2/3) des personnes présentes.
12. Les règles de procédure sont les règles *Robert's Rules of Order* (nouvelle édition).
13. Tous les téléphones cellulaires doivent être fermés pendant les séances de formation et d'affaires.

Congrès

Politiques du congrès

Politique visant à interdire l'usage du tabac

Conformément à la politique de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers, nous sollicitons votre coopération pour assurer que la conférence soit un endroit sans fumée. Nous vous demandons de ne pas fumer dans le bureau de la conférence, dans la salle des séances plénières, dans les ateliers éducatifs et les aires communes entourant ces pièces.

Politique de recyclage

À la fin de la conférence, nous vous demandons de déposer votre insigne de délégué dans les boîtes désignées à cet effet qui seront placées aux sorties du salon. Aussi, nous vous demandons d'utiliser les contenants de recyclage fournis par l'hôtel.

Parfums

Veillez noter que certains membres sont allergiques aux substances aromatiques tels que les parfums et autres produits de toilette. Afin de tenir compte du bien-être de vos collègues, veuillez vous abstenir d'utiliser des parfums ou autres produits parfumés à la conférence.

Être vert – ce que les participant(e)s au congrès peuvent faire

- Dans la mesure du possible, choisir un hôtel respectueux de l'environnement (éco-hôtel).
- Éteindre les lumières, la télé, le ventilateur ou la chaufferette lorsque vous quittez la chambre pour la journée.
- Recycler les ordures : bouteilles, cannettes, papier, etc.
- S'inscrire en ligne.
- Apporter sa propre tasse, sa plume et son crayon.
- Faire les visites touristiques à pied ou utiliser le transport en commun.
- Recueillir les cartes professionnelles des conférenciers et leur demander de vous envoyer, par courriel, les rapports ou autres informations, plutôt qu'accumuler les documents distribués.
- Si l'hôtel offre ce service, choisir l'option permettant de conserver l'énergie, i.e. ne pas changer les draps et les serviettes à chaque jour.



Consentement photos et enregistrement audio-vidéo

Certaines parties de la biennale 2023 de la FCSII seront photographiées et enregistrées et pourraient être affichées sur l'Internet. Les photos pourraient être utilisées dans les publications de la FCSII et les articles promotionnels. Votre présence au congrès biennal 2023 de la FCSII constitue un consentement à l'utilisation potentielle de votre photo ou de vos commentaires dans ces différents médias.

L'histoire du prix « Pain et roses »

Lors de l'assemblée de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers (FCSII) en 1993, les déléguées et les délégués ont approuvé une résolution « mandatant la FCSII d'établir un prix national devant être remis annuellement à un membre de la FCSII qui contribue ou a contribué activement au syndicalisme au palier provincial ou national ».

La FCSII a choisi de rendre hommage aux étoiles parmi nous. Les critères de sélection ont été élaborés et des formulaires ont été distribués demandant aux candidats et aux candidates de décrire leur expérience des activités locales, provinciales et nationales. Les mises en candidature sont reçues au bureau de la FCSII selon les dates limites établies.

Le Conseil de la FCSII n'a pas réussi à trouver un nom plus approprié pour ce prix, que celui du *Prix du pain et des roses*. « Du pain et des roses » est une vieille chanson syndicale dont la musique a été composée par Carolyn Kohisaat et les paroles par James Opperheim. Cette chanson dérive d'une chanson écrite par un écrivain italien-américain du nom de Arturo Giovannitti, intitulée « Pan-e-Rose » qui a été utilisée par l'Union internationale des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames. « Du pain et des roses » a une longue histoire des plus prestigieuses.

En 1912, à Lawrence, Massachusetts, des travailleurs dont la majorité étaient des femmes ont fait la grève à l'usine de textiles pendant dix semaines pour améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail. Elles étaient des membres d'un organisme appelé « International Workers of the World ».

L'inspiration pour notre prix se retrouve dans les paroles de la chanson qui rend hommage à ces femmes. Les paroles nous touchent l'esprit. Cette chanson parle du besoin de reconnaître la personne et ses réalisations, de même que la dignité de chacun et de tous les êtres humains.

« Oui, nous luttons pour du pain, mais nous luttons aussi pour des roses! »

Le dernier verset est le plus significatif de tous :

**« Marchons, mes soeurs, marchons!
Des jours meilleurs suivent nos traces.
Nous entraînons la race entière dans notre apothéose.
Assez d'exploitation, dix qui peinent quand un se prélassé.
À chacun sa part de pain et de roses, de pain et de roses. »**

Ayant choisi le titre, la FCSII s'apprêta de créer le Prix. Les infirmières et infirmiers du Manitoba reconnaîtront peut-être l'art, car le Prix a été initié par un artiste du verre de Vancouver John Nutter qui a été inspiré par les fenêtres colorées de la Cathédrale Notre-Dame de St-Boniface.

Le Prix représente la façon dont nous, les femmes et les hommes, fonctionnons au sein d'un syndicat, notamment dans un cercle de collaboration et de coopération avec le respect mutuel et le respect du cheminement de la vie et des contributions de chaque personne à l'ensemble. Conséquemment, le Prix est un cercle monté sur une base en bois d'if. L'if est un symbole de l'art de guérir. Plusieurs médicaments contre le cancer sont dérivés du bois d'if. Ce bois contraste bien le lustre du Prix.

Il y a deux panneaux de verre distincts séparés par un espace d'un demi-pouce, mais qui s'entrecroisent tout de même. Un panneau porte des gerbes de blé symbolisant le pain, et l'autre des roses, une indication que nous avons besoin de ces deux éléments dans notre vie. Le lien est fait par un chevauchement égal des deux symboles.